

LE CONTRÔLE DE L'ATTRITION ENTRE LES DEUX PREMIÈRES VAGUES D'ELIPA 2010-2011

Florent DOMERGUE (), Virginie JOURDAN (*)*

()Département des statistiques, des études et de la documentation, service statistique du secrétariat général à l'immigration et à l'intégration*

Introduction

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa) a pour objectifs principaux la connaissance des parcours d'intégration dans les trois années qui suivent l'obtention d'un document de séjour permanent et l'évaluation du dispositif d'accueil (Contrat d'Accueil et d'Intégration, CAI). La première vague a été réalisée au printemps 2010 auprès de 6 107 migrants signataires du CAI ayant obtenu un document de séjour permanent en France en 2009. Ces mêmes étrangers viennent d'être interrogés une deuxième fois en 2011 (2^{ème} vague). Une troisième et dernière vague est prévue en 2013.

On se propose ici d'exposer les outils utilisés pour contrôler l'attrition entre les deux premières vagues. Ces outils répondent à deux besoins : limiter la non-réponse en raison d'un déménagement et limiter le nombre de refus. Le taux de réponse est de 78 %, soit un taux supérieur à la précédente expérience française de l'enquête PPM (62 %).

1. Les expériences passées

1.1. Les expériences étrangères

La problématique principale de l'enquête est l'intégration de personnes récemment arrivées sur le territoire. En cela elle s'inscrit dans l'ensemble des enquêtes menées dans d'autres pays. En comparaison avec Elipa, la durée de collecte des enquêtes étrangères pour chaque vague s'étale sur au moins un an.

1.1.1. Australie : The longitudinal survey of immigrants to Australia (LSIA 1)

L'enquête est réalisée auprès des migrants d'au moins 15 ans arrivés en Australie entre septembre 1993 et août 1995 et qui devaient être à l'étranger au moment de la demande de visa¹. Contrairement aux enquêtes canadienne et néo-zélandaise (Elic et LisNZ), les réfugiés sont inclus.

La première collecte s'est déroulée entre mars 1994 et décembre 1995 sur un échantillon de 5 192 individus, stratifié par catégorie de visa d'entrée et par pays de naissance. Plus de 40 % des entretiens étaient menés dans une langue autre que l'anglais, soit une cinquantaine de langues différentes. L'aide d'amis ou d'un membre de la famille de l'enquêté était parfois nécessaire pour la traduction, sinon un enquêteur-traducteur ou un interprète accrédité se chargeait de la traduction. La deuxième vague, conduite entre mars 1995 et février 1997, a obtenu un taux de réponse de 86 % (tableau 1). Ce taux était de 87 % pour la dernière vague (mars 1997 et février 1999).

Lors du premier entretien, l'enquêteur devait collecter deux adresses de personnes proches de l'enquêté, susceptibles de renseigner sa localisation en cas de changement d'adresse non mentionné.

¹ Pour plus d'informations, consulter le site du Department of Immigration and Citizenship, « The Longitudinal Survey of Immigrants to Australia » : <http://www.immi.gov.au/media/research/lisia/>

Des lettre-avis sont envoyées tous les six mois, de même qu'une brochure donnant les contours du projet. De petits cadeaux sont aussi envoyés occasionnellement, pour fidéliser l'enquêté. Deux autres enquêtes à deux vagues de ce type ont été conduites par la suite, LSIA 2 et LSIA 3. Elles portaient sur les migrants arrivés en Australie entre septembre 1999 et août 2000 et entre décembre 2004 et mars 2005.

Tableau 1 : Données méthodologiques des précédentes enquêtes longitudinales

Enquêtes		Date de collecte	Taille de l'échantillon	Taux de réponse (%)
LSIA 1 (Australie)	Vague 1	mars 94-déc 95	5 192	
	Vague 2	mars 95-fév 97	4 465	86,0
	Vague 3	mars 97-fév 99	3 894	87,2
Elic (Canada)	Vague 1	avril 01-mai 02	12 040	
	Vague 2	déc 02-déc 03	9 322	77,4
	Vague 3	nov 04-nov 05	7 716	82,8
Nis (Etats-Unis)	Vague 1	juin 03-juin 04	8 573	
	Vague 2	2007-2009	3 500	40,0
LisNZ (Nouvelle-Zélande)	Vague 1	mai 05-avril 07	7 137	
	Vague 2	mai 06-avril 08	6 156	86,3
	Vague 3	nov 07-oct 09	5 144	83,6
PPM (France)	Vague 1	sept 06-jan 07	6 280	
	Vague 2	sept 07-déc 07	3 882	62,0

1.1.2. Canada : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (Elic)

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 12 040 migrants de 15 ans ou plus arrivés au Canada entre octobre 2000 et septembre 2001. Elle est menée en 15 langues sur l'ensemble du territoire canadien et comportait trois vagues².

La méthode d'échantillonnage stratifiée est celle retenue. La première variable de stratification utilisée est le mois d'arrivée au Canada, soit 12 cohortes d'immigrants correspondant à chacun des mois de référence. À l'intérieur de chaque cohorte, deux autres variables de stratification sont utilisées : la province de destination prévue et la catégorie d'immigrants.

La première interrogation a eu lieu entre avril 2001 et mai 2002, soit peu de temps après leur arrivée au Canada. Ces migrants ont été réinterrogés entre décembre 2002 et décembre 2003. Parmi les 12 040 répondants en première vague, 9 322 ont également répondu à la deuxième, soit un taux de réponse de 77 %. La non-réponse est due pour 11 % à des refus, pour 2 % à du hors champ (personnes ayant quitté le Canada). Les autres non-répondants sont catégorisés en « non résolu » (10 %), ce qui correspond principalement à des absences de longue durée et des adresses non retrouvées en cas de déménagement. La troisième et dernière interrogation s'est étalée de novembre 2004 à novembre 2005. Le taux de réponse est monté à 83 % mais la répartition des motifs de non-réponse est restée pratiquement inchangée.

Le premier contact avec l'enquêté était établi grâce à l'adresse et au numéro de téléphone mentionnés dans la base de sondage. Lors du premier appel téléphonique, les enquêteurs étaient tenus de demander aux enquêtés leur date de naissance ainsi que leur date d'arrivée au Canada, afin de vérifier qu'il s'agissait bien des bonnes personnes. Une fois cette vérification faite, l'enquêteur devait fixer une date d'entretien avec l'enquêté.

² Statistique Canada, « Guide de l'utilisateur des microdonnées : L'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, Vague 2 ».

Le suivi des migrants entre les vagues nécessitait l'utilisation de quatre sources d'information :

- Les dossiers administratifs de Citoyenneté et Immigration Canada, département du gouvernement responsable de l'établissement de la politique d'immigration du Canada dans son ensemble.
- Les questionnaires contacts de l'enquête, conçus pour demander l'adresse du migrant au Canada ainsi que l'adresse d'une personne-ressource au pays. Le formulaire renferme également une déclaration de consentement par laquelle le répondant autorise Statistique Canada à avoir accès, à des fins statistiques uniquement, aux renseignements détenus par d'autres organismes fédéraux et provinciaux. Cette source de renseignements est jugée comme celle qui renferme les données les plus à jour quant à l'adresse du répondant.
- Les adresses inscrites sur les cartes santé provinciales, en cas d'accord avec la province et de consentement du répondant. Ces cartes santé sont émises par le gouvernement provincial ou territorial et donnent accès à des services de santé assurés.
- Le répertoire téléphonique électronique, seule source d'information publique.

1.1.3. États-Unis : New immigrant survey (Nis)

L'enquête se propose d'interroger les migrants majeurs admis pour la première fois au séjour permanent sur le territoire américain entre mai 2003 et septembre 2003³. Les conjoints et les enfants âgés de 8 à 12 ans sont également interrogés. Les entretiens de la première vague se sont déroulés par téléphone pour 60 % et en face à face pour 40 %.

L'échantillon initial est stratifié selon le motif de la migration (conjoint d'américain, migration professionnelle, autres motifs). Le nombre de répondants adultes pour la première vague, qui a eu lieu entre juin 2003 et juin 2004, s'est élevé à 8 573 personnes. La deuxième vague s'est déroulée entre 2007 et 2008 et seulement 40 % des enquêtés en première vague ont répondu.

Lors de la première interrogation, l'enquêté devait déclarer s'il avait l'intention de déménager au cours des 12 prochains mois, et fournir sa nouvelle adresse s'il la connaissait déjà. Il devait également indiquer des adresses ou numéros de téléphone d'autres personnes (amis, membres de la famille) pour faciliter le suivi en cas de changement d'adresse. Malgré le temps important séparant les deux vagues (4,5 ans en moyenne), aucun suivi n'a été effectué durant cette période. D'autres sources administratives ont pu être mobilisées lorsque l'enquêté n'était pas joignable.

En seconde vague, un numéro de téléphone, un formulaire papier ainsi qu'un site internet étaient mis à disposition de l'enquêté afin qu'il puisse mettre à jour ses données de contact (adresse, téléphone, e-mail). Peu avant la deuxième interrogation, une brochure avec quelques résultats de la première vague était envoyée à l'enquêté.

1.1.4. Nouvelle-Zélande : The longitudinal immigration survey of New Zealand (LisNZ)

Cette enquête cible les migrants d'au moins 16 ans ayant demandé une admission au séjour permanent en Nouvelle-Zélande entre novembre 2004 et octobre 2005, qu'ils soient ou non en Nouvelle-Zélande au moment de la demande⁴. Les migrants ne vivant pas sur le sol néo-zélandais lorsqu'ils entreprennent les démarches d'obtention de leur document de séjour peuvent arriver jusqu'à un an après l'admission au séjour. LisNZ comporte trois interrogations, menées environ 6, 18 et 36 mois après l'admission au séjour permanent des migrants.

L'échantillon est construit au moyen d'un sondage stratifié à deux degrés. La première stratification porte sur le motif de migration (10 au total), la deuxième sur le lieu d'habitation au moment de la demande d'admission au séjour (Nouvelle Zélande ou hors Nouvelle Zélande), le pays d'origine et le type de demandeur (demandeur principal ou famille accompagnante).

L'échantillon initial comptait 7 137 migrants. Ils étaient encore 6 156 personnes en deuxième vague et 5 144 en troisième vague, soit des taux de réponse respectifs de 86 % et de 84 %. L'attrition entre la vague 1 et la vague 2 résulte surtout des échecs de contact (11 %). Les refus concernent 3 % de l'attrition et les raisons diverses moins de 1 %.

³ Jasso G., Massey D. S., Rosenzweig M. R., Smith J. P., « The U.S. New Immigrants Survey : Overview and preliminary results based on the new-immigrant cohorts of 1996 and 2003 », 31p., septembre 2004.

⁴ Pour plus d'informations, consulter le site du Statistics New Zealand, « Longitudinal Immigration Survey : New Zealand » : http://www.stats.govt.nz/browse_for_stats/population/Migration/lisnz.aspx

Après chaque entretien, les participants recevaient :

- une lettre de remerciement incluant un coupon contenant les informations de contact et destiné à être retourné en cas de changement personnel ou de contact ;
- un stylo, un bloc-notes et un document donnant une vue d'ensemble de la Nouvelle Zélande à travers des indicateurs démographiques, économiques et environnementaux.

Une autre lettre était adressée aux enquêtés six mois après chaque interrogation, ainsi qu'une lettre-avis deux à quatre semaines avant l'interrogation suivante. Un numéro vert était également à disposition pour d'éventuels changements.

Une application gérant les répondants de LisNZ permet de tenir à jour les informations de contact.

1.2. L'expérience française en 2006-2007 : l'enquête Parcours et Profils des migrants (PPM)

En 2006, la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) lance la première vague de l'enquête PPM. Cette enquête qui se déroule en deux vagues s'intéresse au parcours et au profil des nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour d'au moins un an en France. Pour la première fois en France, les nouvelles migrations font l'objet d'une enquête de grande ampleur, au moment de leur arrivée en France ou dans un délai relativement court. Le questionnaire de cette enquête s'est inspiré en partie des précédentes expériences étrangères (Bègue, 2009). Il s'intéresse au parcours et au projet migratoire, aux trajectoires résidentielles, professionnelles et familiales des migrants, mais aussi à leurs conditions de vie et à leurs représentations et attentes de la France.

À l'occasion de la première vague, entre septembre 2006 et janvier 2007, 6 280 personnes ont répondu. Sont concernés les 30 départements où sont accueillis au moins 25 étrangers par mois (Régnard, 2008). Environ un an plus tard (entre septembre et décembre 2007), 3 882 personnes sont réinterrogées. Le taux de réponse à la deuxième vague s'élève à 62 % (Bègue, 2009). La principale difficulté était de récupérer les nouvelles adresses des personnes ayant déménagé entre les deux vagues, cette population étant particulièrement mobile. Pour cela, un dispositif de deux suivis téléphoniques était mis en place entre les deux vagues. Dès le premier suivi, qui s'est déroulé trois mois après le premier entretien, seules les adresses de 5 162 personnes ont pu être réactualisées, soit 83 % d'adresses réactualisées. Près de 15 % de l'échantillon initial n'a pas été contacté à cause d'un problème de numéro ou d'une absence. Six mois après le premier passage de l'enquêteur, le deuxième suivi a permis de récupérer les coordonnées de 4 619 personnes. Un quart de l'échantillon initial n'a donc pu être réactualisé, toujours principalement pour les mêmes raisons : les problèmes de numéro et les absences (20 % des personnes non réactualisées). Parallèlement à ce dispositif de suivi, un numéro vert permettait entre autre aux enquêtés de signaler un changement d'adresse.

Au final, l'attrition entre les deux vagues, c'est-à-dire la diminution du nombre de répondants s'élève à 38 %. Les refus sont peu nombreux (7 %) et l'attrition s'explique essentiellement par une absence ou parce que les personnes enquêtées étaient injoignables. Parmi elles, 15 % n'ont pu être jointes en raison d'un changement de coordonnées.

Cette enquête a fait l'objet de peu de publications. La plupart sont des études transversales à partir des données de la première vague (Okba, 2011 ; Algava et Bègue, 2008 ; Bègue, 2008 ; Régnard, 2008 ; Berger, 2007). À notre connaissance, seule une étude longitudinale portant sur la mobilité résidentielle des nouveaux migrants est à ce jour publiée (Garcin, 2011).

2. Pourquoi ELIPA ?

2.1. Un projet en 3 vagues : 2010 – 2011 – 2013

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa) répond à une demande ministérielle et intéresse tout particulièrement la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (Daic) qui y est étroitement associée, en apportant des éléments au débat national sur l'intégration. Elle répond aux demandes d'Eurostat sur l'amélioration de la connaissance des migrants. Enfin, elle permettra d'améliorer le dispositif d'accompagnement voulu par le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (MIINDS). Depuis novembre 2010, le MIINDS n'existe plus et le service statistique est désormais rattaché au Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration (SGII) du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des

collectivités territoriales et de l'immigration. Cette enquête constitue l'action n°9 du programme 2009 de la France pour la mise en œuvre du Fonds européen d'intégration (SGII, 2009) et l'action n°10 du programme 2010 (SGII, 2010).

Cette enquête est coordonnée par le Département des statistiques des études et de la documentation (DSED) du SGII. Viennent en appui scientifique certains services du Ministère (en tout premier lieu la Daic mais également l'Office français de l'immigration et de l'intégration - Ofii, le Haut Conseil à l'intégration - HCl) ainsi que des partenaires extérieurs (Dares, Ined, Insee, Ofpra et OCDE). Elle est financée pour moitié par le Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et pour l'autre moitié par le Fonds européen d'intégration de la Commission européenne. Elipa a pour principaux objectifs la connaissance des parcours d'intégration dans les trois années qui suivent l'obtention d'un titre d'admission au séjour permanent mais aussi l'évaluation du dispositif d'accueil. L'enquête appréhende le parcours d'intégration des primo-arrivants par la connaissance de leur parcours migratoire, leur parcours administratif et les difficultés rencontrées et la connaissance de leur parcours d'intégration dans quatre domaines (acquisition de la langue, intégration professionnelle, accès au logement et vie sociale). En outre, le contrat d'accueil et d'intégration (CAI), consiste à accompagner le migrant en lui proposant diverses formations ou prestations personnelles (formations linguistiques gratuites pouvant aller jusqu'à 400 heures, formation aux valeurs de la république, bilan de compétences, orientation vers un assistant social, formation « Vivre en France »). À terme, les résultats d'Elipa contribueront à améliorer et à orienter ce dispositif.

Elipa reprend les principes et les grands thèmes de l'enquête PPM. Trois principales modifications sont apportées :

- Le passage de deux à trois vagues : Elipa se propose de suivre une cohorte de 6 000 migrants pendant trois ans en les interrogeant trois fois aussitôt après l'obtention de leur premier titre de séjour : en 2010, 2011 et 2013.
- Le questionnement est renforcé sur l'évaluation du dispositif d'accompagnement et est allégé sur le parcours migratoire avant l'arrivée en France. La première vague de l'enquête comporte un important volet sur ce dispositif d'accompagnement et la satisfaction des migrants vis-à-vis de ce dispositif que seule une enquête spécifique pouvait aborder en détail. Les six composantes du CAI sont abordées, à savoir les formations linguistiques, les formations civiques, la journée « Vivre en France », le CAI pour les familles, le CAI au pays et les bilans de compétence.
- L'ajout d'un test linguistique : Une réflexion générale au sein du SGII, tout comme cela est fait au sein de l'UE ou à l'OCDE, est actuellement menée sur les indicateurs d'intégration. Elipa permet de renseigner certains de ces indicateurs, tout particulièrement en matière de maîtrise de la langue française. Pour ce faire un test linguistique a été conçu : son intérêt est de mesurer, entre chacune des vagues de l'enquête, la progression de la compréhension orale et écrite du français.

Les nouveaux arrivants sont, encore plus que les autres, susceptibles de connaître des changements de leur situation, que ce soit dans le domaine professionnel, familial, dans le logement ou bien encore pour certains d'entre eux dans l'apprentissage d'une nouvelle langue. Ces thèmes nécessitent donc une analyse longitudinale car l'enquête touche des personnes à un moment clé de leur histoire migratoire.

2.2. La méthodologie d'Elipa

La population cible d'Elipa est constituée de personnes majeures venant d'obtenir un premier document de séjour d'au moins un an et souhaitant s'installer durablement en France. Les principaux objectifs de l'enquête, à savoir la connaissance des parcours d'intégration et l'évaluation du dispositif d'accompagnement conduisent à enquêter les personnes signataires du CAI.

2.2.1. Champ de l'enquête : les signataires du CAI

Afin de favoriser l'intégration des étrangers autorisés à s'installer durablement en France, le gouvernement a décidé en 2003 la mise en œuvre d'un service public de l'accueil assuré par l'Ofii avec la signature d'un CAI. Ce dispositif d'accueil a été mis en place progressivement : d'abord à titre expérimental, dans 12 départements pilotes à partir du 1^{er} juillet 2003. Depuis 2008, il couvre les cent départements que comporte l'ensemble du territoire métropolitain et de l'Outre-mer.

La loi immigration et intégration du 24 juillet 2006 prévoit que le CAI soit systématiquement proposé aux étrangers âgés d'au moins 16 ans, hors Espace économique européen et Suisse⁵, admis pour la première fois au séjour en France ou qui entrent régulièrement en France et qui souhaite s'y maintenir durablement afin de préparer leur intégration républicaine dans la société française (article L.311-9 du CESEDA). Elle est appréciée en particulier au regard de leur engagement personnel à respecter les principes qui régissent la République française et de leur connaissance suffisante de la langue française. C'est cette même loi qui rend la signature du contrat obligatoire.

Le CAI est signé entre l'État, représenté par le Préfet, et le migrant pour une durée d'un an et peut être prolongé pour une durée identique, sur proposition de l'Ofii, sous réserve que le signataire ait obtenu le renouvellement de son document de séjour. Par ce contrat, l'État s'engage à offrir aux signataires une session d'information sur la vie en France, une journée de formation civique, une formation linguistique et un accompagnement social si la situation personnelle ou familiale du signataire le justifie. Chaque formation est gratuite et donne lieu à la délivrance d'une attestation. La personne étrangère, quant à elle, s'engage à respecter la Constitution française, les lois de la République et les valeurs de la société française, à participer à une journée de formation civique, à une session d'information « vivre en France », à suivre la formation linguistique si sa connaissance de la langue est insuffisante et à se présenter à un examen pour l'obtention du diplôme initial de langue française (DILF), diplôme en français langue étrangère du Ministère de l'éducation nationale dont le niveau se situe au A1.1.

Sont exclus de ce dispositif :

- les personnes qui s'installent temporairement en France : soit les titulaires des cartes de séjour portant la mention « étudiant », « travailleur temporaire », « travailleur saisonnier », « stagiaire » ainsi que les demandeurs d'asile ;
- les salariés en mission, les titulaires d'une carte « compétences et talents », « scientifique » et « commerçant », les cadres de haut niveau ainsi que leur famille accompagnante ;
- les titulaires d'une carte « visiteur », « profession artistique et culturelle », les anciens combattants et les étrangers malades.

La plupart des personnes entrées sous un statut temporaire entreront dans le champ de l'enquête au moment de leur changement de statut. Leur parcours d'intégration sera à ce moment là bien entamé. C'est le cas des étudiants par exemple. Les catégories incluant les étrangers malades, les visiteurs, titulaires de cartes « compétences et talents » et leur famille ainsi que les salariés en mission (et leur famille) présentent des effectifs trop faibles, même si leur parcours d'intégration peut être spécifique. En ce qui concerne les retraités et les anciens combattants, leur parcours d'intégration est trop loin derrière eux. Le champ de l'enquête exclut également les 16-17 ans éligibles au CAI.

2.2.2. Plan de sondage

Compte tenu des contraintes budgétaires et techniques induites par des entretiens en face à face, la population enquêtée est restreinte aux migrants qui parlent l'une des 14 langues sélectionnées pour l'enquête et qui sont passés par des plate-formes de l'Ofii situées dans quatre régions : Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Alsace.

La diversité des origines des enquêtés et la maîtrise variable de la langue française impliquent qu'un certain nombre d'entretiens doivent être réalisés par des enquêteurs-traducteurs. Le fichier Ofii renseigne sur la langue parlée des signataires. La première collecte est menée en 14 langues : Français, Albanais, Anglais, Arabe-Berbère, Bengali, Chinois, Espagnol, Russe, Serbe, Soninké, Tamoul, Thaï, Turc et Vietnamien. Ces langues couvrent 93 % des signataires du CAI. Parmi les 7 % de personnes déclarant spontanément parler une langue non traduite, une bonne part peut néanmoins parler une des langues proposées : c'est le cas par exemple des Kabyles, des Malgaches, des Bengali ou des Arméniens.

La comparaison entre la population des signataires du CAI des quatre régions et celle des autres régions en termes de sexe, ancienneté en France, motif de la migration, niveau de langue, âge et origine du migrant⁶ montre une bonne ressemblance entre les signataires des régions Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et ceux des régions non retenues. La population des signataires de l'Île-de-France présente un profil légèrement différent : plus masculine, plus âgée, depuis plus longtemps en France et venant plus souvent pour motif professionnel. Après vérification

⁵ En revanche, l'enquête inclut les ressortissants de deux Nouveaux États Membres entrés dans l'Union Européenne en 2007 (Roumanie et Bulgarie) qui connaissent encore une période transitoire en cas d'admission au séjour pour motif professionnel.

⁶ Toutes ces variables sont présentes dans le fichier Ofii.

de l'échantillon de la vague 1, les personnes enquêtées sont représentatives de la France entière, avec la possibilité de comparer deux sous-ensembles géographiques, Île-de-France et le reste de la France. Les personnes issues de l'une de ces quatre régions représentent 66 % des signataires du CAI.

Au total, la population échantillonnée en tenant compte des critères de langue et de région représente 61 % des signataires du CAI.

2.2.3. La taille de l'échantillon

La taille globale de l'échantillon retenue est un compromis entre le coût de l'enquête et la nécessité d'obtenir un nombre suffisant de réponses en troisième interrogation. Concernant le suivi des personnes entre les deux premières interrogations, l'enquête PPM a permis de réinterroger près des deux tiers des personnes enquêtées une première fois.

Les méthodes de suivi de PPM sont améliorées. Tout ce qui avait été mis en œuvre pour PPM est reconduit et le dispositif de suivi mobilise en plus le fichier des titres de séjour (AGDREF).

Pour ces raisons, 6 000 personnes interrogées en première vague étaient attendues, 4 500 devaient être réinterrogées en deuxième vague et 3 000 en troisième vague.

Au final, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 6 107 migrants signataires du CAI. En deuxième vague, 4 756 migrants ont répondu. Les objectifs ont donc été atteints.

2.2.4. La stratification

La taille globale de l'échantillon ne permet pas de multiplier les strates, réduisant d'autant le nombre d'individus échantillonnés dans chaque strate. Un nombre minimal de 150 individus dans une strate en troisième vague est jugé nécessaire pour diffusion, ce qui signifie environ 300 individus en première interrogation.

Le plan de sondage de l'enquête vise à fournir des résultats pour la France entière et par grand motif de séjour. Au-delà de ces deux dimensions, l'intérêt porte principalement sur les immigrés arrivés récemment en France et sur ceux ne maîtrisant pas le français à leur arrivée. Par ailleurs, certaines populations ont des parcours d'intégration particulièrement intéressants, soit parce qu'ils sont plus difficiles, soit parce qu'ils sont plus méconnus, comme les parcours des Turcs, des Chinois, des immigrés en provenance de la Communauté des États indépendants (CEI) d'Europe et ceux des réfugiés. D'autres, au contraire, semblent moins problématiques, donc moins intéressants en terme de dispositif d'accompagnement : ceux des salariés (maîtrisant quasiment tous le français et assurés d'un travail avant même d'être admis au séjour) ou des personnes en France depuis très longtemps et dont on suppose que leur parcours d'intégration est derrière eux. Ces derniers sont néanmoins conservés dans le champ. D'une part, ils sont éligibles au CAI (un de nos objectifs restant l'évaluation du dispositif d'accueil et la satisfaction de l'utilisateur) et d'autre part, il sera intéressant de voir si l'obtention d'un premier titre de séjour a accéléré certaines dimensions de ce parcours (notamment l'insertion professionnelle et résidentielle).

Les objectifs et les contraintes techniques d'enquête ont conduit d'abord à retenir les critères de stratification suivants :

- quatre régions : Île-de-France, Alsace, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- trois motifs : réfugiés, travail, autres ;
- trois anciennetés en France : moins d'un an, un à quatre ans, cinq ans ou plus ;
- le pays d'origine : Turquie, Chine, CEI d'Europe, Autres ;
- deux niveaux de français, évalué par l'Ofii : DILF (diplôme initial de langue française), inférieur à DILF.

Compte tenu des objectifs recherchés et des caractéristiques des populations, il a été décidé :

- de regrouper les régions Alsace, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur dans une seule strate ;
- de sur-représenter les strates Turquie, CEI d'Europe et Chine de façon à s'assurer une bonne représentativité lors de la troisième interrogation ;
- de sous-représenter les strates "salarié" et autres personnes en France depuis au moins 5 ans qui présentent des caractéristiques moins intéressantes du point de vue de la connaissance des parcours d'intégration au plus près de ces parcours ;
- le critère DILF est retenu de façon à s'assurer qu'un minimum de personnes ne maîtrisant pas le français sera enquêté : cela concerne tout particulièrement les strates où la proportion de personnes ne parlant pas français est importante (Turquie et réfugiés).

L'échantillon fourni au prestataire était constitué par le DSED.

2.2.5. La base de sondage

La population enquêtée se caractérise par une grande mobilité résidentielle les premiers temps de leur arrivée en France. Les entretiens devaient donc avoir lieu peu de temps après leur passage par les plate-formes de l'Ofii pour la signature du CAI.

La base de sondage de l'enquête est constituée par les personnes signataires du CAI. Pour la première vague, un échantillon de 11 327 personnes parmi les 32 402 auxquelles l'Ofii a proposé un CAI entre septembre et décembre 2009 était sélectionné. Un échantillon complémentaire, composé de 3 355 personnes sur les 15 313 personnes passées par les plate-formes entre janvier et février 2010, s'est avéré nécessaire.

Au total, la Sofres a réalisé 6 107 entretiens exploitables pour 14 682 noms fournis entre mars et juin 2010.

2.2.6. Le mode de collecte

Elipa est une enquête en face à face. L'option retenue par TNS-Sofres, le prestataire choisi pour réaliser l'enquête, est de faire appel à des enquêteurs-traducteurs (tous parlant aussi français) plutôt qu'à des binômes composés d'un enquêteur et d'un interprète.

La détermination de la langue de collecte se fait au moment de l'entretien téléphonique de pré-recrutement. S'il s'avère que la personne ne parle aucune des langues proposées, l'entretien est alors abandonné. Cet entretien de pré-recrutement a lieu sur la base des informations fournies par l'Ofii, en français ou dans une autre langue. Lors de l'entretien, l'enquêteur peut infirmer la langue décidée lors du pré-recrutement : soit l'enquêteur peut assumer le questionnement dans l'autre langue, soit il passe la main à un autre enquêteur.

La collecte est réalisée sous CAPI. Le questionnaire CAPI ne se présente qu'en français. Pour les entretiens passés en langue étrangère, une version traduite est proposée sous forme papier. De même, la liste des codes est traduite.

Les consignes passées aux enquêteurs demandent que la personne interrogée, qui est forcément le signataire du CAI, soit seule dans la pièce où se déroule l'entretien et, si cela n'est pas possible, que les autres personnes n'interviennent pas. Si cette règle n'est pas respectée, TNS-Sofres a donné consigne d'interrompre l'entretien.

2.2.7. Redressement et calage

L'analyse de la non réponse repose sur la comparaison entre les 6 107 répondants et les 8 575 personnes pour lesquelles l'entretien n'a pas eu lieu.

Les résultats de la régression logistique montrent que les trois facteurs essentiels qui expliquent la non réponse sont l'âge, le niveau oral de français et l'origine des personnes. Les personnes âgées de moins de 25 ans, les personnes ne maîtrisant pas le français et les personnes originaires de Turquie ont des probabilités plus fortes de ne pas répondre. En revanche, le sexe, le niveau de diplôme, l'activité professionnelle et le motif d'entrée en France n'ont pas d'impact significatif sur la probabilité de répondre.

La première phase de redressement a consisté à affecter à tous les répondants un poids initial correspondant pour chaque strate à l'inverse de la probabilité d'inclusion, c'est-à-dire au rapport entre le nombre de personnes figurant dans la base de sondage utilisée et le nombre d'entretiens réalisés. Le redressement et le calage ont été effectués en un seul calage. Pour tenir compte de l'analyse de la non réponse, les variables utilisées ont été :

- le sexe ;
- la tranche d'âge à l'entretien en quatre postes : moins de 25 ans, 25 à 34 ans, 35 à 54 ans, 55 ans et plus ;
- l'année d'arrivée en France en trois postes : avant 2005, entre 2005 et 2007, après 2007 ;
- le motif détaillé d'admission au séjour (huit postes) : conjoints de Français, parents d'enfants français, ascendants ou enfants, regroupement familial, liens personnels et familiaux, réfugiés et membres de familles, salariés, autres ;
- l'inscription aux formations linguistiques (deux postes) : oui / non.

La méthode de calage utilisée est celle du raking ratio, sans bornage supérieur ou inférieur.

3. Les outils mis en place pour limiter l'attrition

3.1. Les enjeux de l'attrition

L'attrition est la diminution de la taille d'un échantillon au fil du temps, suite à des sorties de l'échantillon telles que des refus, des déménagements ou des sorties de champ de l'enquête. Or, plus l'échantillon est petit, plus le champ des analyses possibles se réduit, surtout en longitudinal. De plus, l'attrition d'un échantillon est d'autant plus problématique que bien souvent, les personnes perdues de vue n'ont pas les mêmes caractéristiques que les autres. Dans le cas d'Elipa, ces personnes sont potentiellement celles qui rencontrent le plus de difficultés à s'intégrer.

La maîtrise de l'attrition représente donc un double enjeu, limiter la diminution de la taille de l'échantillon et assurer une bonne représentativité de l'échantillon au fil des années. Compte tenu de ces observations, il est nécessaire de limiter au mieux et en fonction des moyens financiers et humains l'attrition entre deux vagues. Pour cela, un dispositif pour limiter au maximum les pertes d'individus est mis en place.

3.2. Limiter les pertes à cause des déménagements

3.2.1. Le suivi « classique »

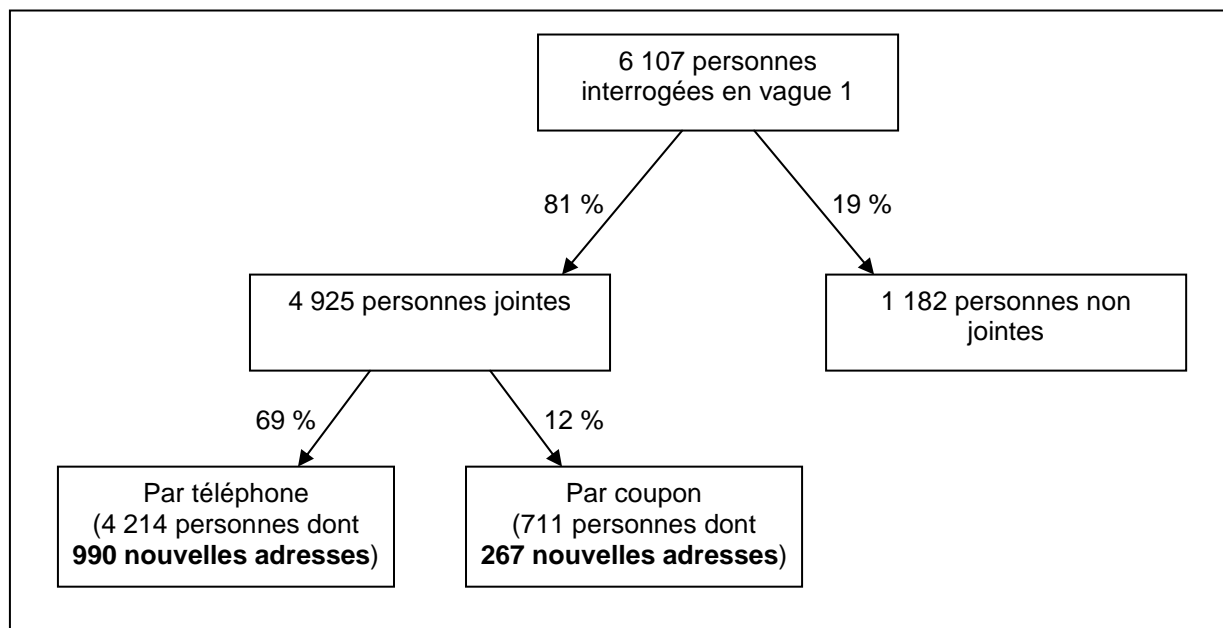
Pour éviter une trop grande déperdition de l'échantillon, TNS-Sofres a mis au point un suivi des personnes entre chaque interrogation. Les personnes qui déménagent ou changent de numéro de téléphone peuvent notifier leurs nouvelles coordonnées en renseignant un coupon réponse fourni par l'enquêteur lors de son premier passage. En plus de cela, tous les six mois, la Sofres réalise un suivi des personnes enquêtées, en deux temps, pour récupérer les nouvelles adresses. Tout d'abord la Sofres téléphone aux personnes enquêtées. Ensuite, si la personne enquêtée n'est pas joignable, la Sofres envoie un coupon réponse avec une enveloppe T par voie postale. En outre, certaines personnes enquêtées informent la Sofres sur leurs nouvelles coordonnées grâce au numéro vert.

Entre la vague 1 et la vague 2, un seul suivi de la Sofres est réalisé. Les appels téléphoniques se sont déroulés du 26 novembre au 11 décembre 2010. Sur les 6 107 personnes interrogées en vague 1, 4 214 personnes ont été jointes, soit 69% des personnes interrogées. Seul 2 % des personnes ont refusé de répondre ou ont abandonné l'interview. Et environ la même proportion étaient absentes (y compris lorsque l'enquêteur était redirigé vers un répondeur) ou le numéro était hors service (respectivement 13 % et 15 %).

Parmi les personnes jointes, plus de 3 personnes sur 4 n'avaient pas changé d'adresse. Le suivi téléphonique a donc permis de récupérer 990 nouvelles adresses, soit 16 % de l'échantillon initial de la vague 1. En outre, 17 % pensaient changer d'adresse prochainement. Seul 67 % des personnes jointes ont gardé le même numéro de téléphone, ce qui signifie que 1 383 numéros de téléphone ont été récupérés.

TNS-Sofres a envoyé un coupon aux 1 893 personnes non jointes. Au total, 711 coupons étaient retournés, ce qui représente 37 % des coupons envoyés. Grâce à ce mode de suivi, 267 nouvelles adresses ont été réactualisées. La population ayant retourné le coupon-réponse est une population plus mobile que les personnes jointes au téléphone : seul 62 % vivent toujours à la même adresse. Il est probable que les personnes ayant retourné le coupon, soit une population sélectionnée, autrement dit leur probabilité de répondre est d'autant plus grande qu'elles ont déménagé. Ainsi, seul 5 % pensent déménager prochainement. Enfin, 542 nouveaux numéros de téléphone sont récupérés par le biais de ces coupons.

Bilan du premier suivi (26 novembre – 11 décembre 2010)



Source : Schéma reproduit à partir du rapport – suivi des étapes de TNS Sofres.

Au total, 81 % des personnes interrogées en vague 1 ont été jointes, soit 4 925 personnes. Ce suivi a permis de réactualiser les coordonnées de ces personnes et notamment de récupérer 1 257 adresses (990 par téléphone et 267 par coupon), soit 21 % de l'échantillon initial (schéma ci-dessus). Le suivi a également permis de récupérer 1 925 nouveaux numéros de téléphone, soit 32 % de l'échantillon initial.

3.2.2. L'apport du fichier AGDREF

Le suivi de l'enquête PPM a consisté en deux contacts téléphoniques en l'espace d'un an, soit trois mois et dix mois après le premier entretien. Si les deux suivis ont contribué à réactualiser certaines coordonnées, la grande mobilité de la population a joué sur l'attrition. L'appariement sécurisé de l'enquête avec une base administrative telle qu'AGDREF est vite apparue comme une solution par les concepteurs même de l'enquête PPM pour développer les enquêtes longitudinales auprès de cette population (Bègue, 2009). Elipa a donc tiré les principaux enseignements de l'enquête PPM et a repris cette idée.

Les possibilités offertes par l'application gérant les titres de séjour sont utilisées. Les personnes ont obtenu un titre de séjour qu'elles doivent renouveler chaque année et ce, cinq fois de suite avant de prétendre à une carte de résident valable 10 ans. Ainsi, chaque année, pendant ses premières années de vie en France, le migrant doit renouveler son document de séjour auprès de la préfecture et fournir sa dernière adresse. L'accès à cette information permet de disposer d'une adresse très récente. A chaque renouvellement, la préfecture enregistre leur nouvelle adresse pour leur envoyer leur convocation.

Le fichier des signataires du CAI, utilisé comme base de sondage et de redressement, permet ainsi d'améliorer le suivi des personnes. Grâce à ce fichier il devient possible à chaque interrogation de récupérer l'adresse postale la plus récente.

Cet appariement est facilité par un identifiant commun dans le fichier des signataires du CAI et dans celui des titres de séjour : le numéro « AGDREF ». Il est renseigné dans 90 % des cas mais les erreurs de saisie ne sont pas rares. C'est pourquoi ce numéro était redemandé aux personnes interrogées en vague 1, et parfois en vague 2. La réponse à cette question n'est pas obligatoire mais est très utile pour le bon déroulement du suivi des enquêtes. Ce traitement a explicitement été déclaré à la CNIL.

Dans les faits, le rôle du fichier AGDREF s'est avéré double. D'une part, il a rempli son objectif principal, à savoir récupérer de nouvelles adresses non collectées par le suivi initial (suivi téléphonique et coupon). D'autre part, il a eu aussi un rôle, qui peut être qualifié de qualitatif. Ce fichier a permis de « corriger » certaines coordonnées, les adresses étaient parfois mieux libellées dans le fichier AGDREF que dans le fichier de TNS-Sofres⁷. Au total, le fichier AGDREF a fourni des informations sur 500 adresses, sans que l'on puisse distinguer de quel type de contribution il s'agit, soit d'une nouvelle adresse effective, soit d'une clarification des intitulés.

3.2.3. L'historique des coordonnées

Lors de la deuxième vague, TNS-Sofres a mis à disposition des enquêteurs une fiche de contact sur laquelle étaient inscrites non seulement les coordonnées les plus récentes (adresse et numéro de téléphone), mais qui rappelait aussi l'historique des coordonnées de la personne enquêtée, à savoir l'ensemble des coordonnées connues depuis le début de l'enquête. Ainsi, au moment de l'enquête, l'enquêteur avait à sa disposition l'ensemble des informations connues sur la personne à interroger.

3.3. Limiter le nombre de refus

Au-delà de ces outils, des moyens sont également mis en place pour réduire au maximum le taux de refus. D'une part, toutes les personnes interrogées lors de la première vague reçoivent une lettre-avis accompagnée d'une plaquette de présentation de quelques résultats de la première vague (annexe) environ deux semaines avant le début de l'enquête de terrain (les 23 et 24 février 2011). Ces deux documents étaient envoyés dans la langue effective de l'entretien de la première interrogation.

En outre, dans la mesure du possible, les personnes étaient affectées aux mêmes enquêteurs-interprètes que dans la première vague. Cela a été le cas pour 55 % des répondants en deuxième vague⁸.

Comme pour la première vague, TNS-Sofres ouvre pendant toute la durée de l'enquête un numéro vert (appel gratuit depuis un poste fixe) où les personnes pourront obtenir des renseignements complémentaires sur l'enquête mais aussi sur les modalités de contact avec TNS-Sofres, en français ou en anglais. Cet outil était nettement plus utilisé avant la première interrogation car les appelants avaient alors besoin d'être rassurés sur les objectifs de l'enquête et sur l'incidence éventuelle de leur participation sur le renouvellement de leur document de séjour. En deuxième vague, les appels concernaient surtout des changements de coordonnées.

4. Une faible attrition

4.1. Un taux de réponse satisfaisant

Au final, le taux de réponse d'Elipa est de 78 %, soit un taux de réponse supérieur à la précédente expérience française de l'enquête PPM (62 %). A contrario, le taux d'attrition est de 22 %. Il se décompose en 7 % de refus d'enquête et en 15 % d'impossibilités diverses à contacter les enquêtés (tableau 2). Ces deux chiffres sont tout à fait dans la norme d'enquêtes de ce type, soit comparable aux résultats d'autres enquêtes du système statistique public. De plus, Elipa est une enquête à caractère non obligatoire, ce qui influence à la baisse le taux de réponse. À titre d'exemple, le taux de

⁷ TNS-Sofres, après la collecte de nouvelles adresses, procède tout de même à une correction des libellés ou des fautes de frappe éventuelles. En effet, certains enquêteurs dont le français n'est pas la langue maternelle éprouvent parfois des difficultés dans la rédaction des libellés d'adresses.

⁸ Le taux de réponse selon que l'enquêteur soit le même ou non aux deux vagues doit être prochainement communiqué.

réponse qui était de 88 % en quatrième interrogation de l'enquête obligatoire SRCV (Statistiques sur les revenus et les conditions de vie des ménages), diminuait l'année suivante de 10 points car l'enquête n'était plus obligatoire à partir de la cinquième interrogation (Burrigand, Lorgnet, 2012).

Tableau 2 : Résultats du suivi des contacts

	Effectifs	Pourcentages
Répondant	4 756	77,9
Refus	404	6,6
Non contact	947	15,5
Hors champ	122	2,0
Absence de longue durée	326	5,3
Impossible à joindre (adresse non retrouvée)	208	3,4
Echec du contact	275	4,5
Turcs - Région PACA	16	0,3
Total	6 107	100,0

Source : *Elipa Vague 2 - Suivi des contacts de TNS Sofres.*

On distingue cinq causes de non contact. Les personnes ayant déménagé ailleurs que dans les quatre régions d'enquête figurent dans la catégorie « hors champ ». Les « échecs du contact » correspondent aux personnes absentes qui n'ont pas pu déboucher sur un rendez-vous avant la fin de l'enquête (y compris les personnes dont le rendez-vous était fixé à une date ultérieure à la fin de la collecte). Enfin, un manque d'enquêteurs dans des zones non urbaines de Provence-Alpes-Côte d'Azur a entraîné une absence de contact pour 16 Turcs. Ce défaut a été repéré à un stade trop avancé de la collecte pour qu'une solution adéquate soit trouvée.

4.1.1. Analyse du non contact

Des analyses spécifiques des « non contacts » et des « refus d'enquêtes » ont été menées car elles mettent en exergue des profils d'individus différents (Domergue, Jourdan, 2012). L'analyse la plus pertinente du non contact s'est effectuée à travers 20 variables (tableau 3), que l'on peut regrouper en cinq catégories :

- Variables socio-démographiques : Les jeunes (19 à 23 ans) sont caractérisés par un fort non contact. Les meilleurs taux sont chez les plus de 41 ans. Les effets sont relativement marqués pour les nationalités (non contact élevé pour les migrants chinois, turcs, maliens et tunisiens et faible pour les ressortissants du Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Madagascar, Maroc, Russie, Sri-Lanka). Cependant, il est impossible de dégager une quelconque logique géographique. Le contact s'avère difficile pour les personnes habitant un foyer de travailleurs migrants ou hébergées chez des amis (généralement de la même origine) et pour les personnes présentes en France depuis 2 ou 3 ans. Cette durée correspond en grande partie aux migrants admis au séjour au titre de la protection internationale (réfugiés et leur famille accompagnante).
- Variables de gestion d'enquête : La difficulté de contact est plus grande si la personne a été enquêtée en vague 1 en fin de période (les cinq dernières semaines sur les trois mois de collecte). On peut assez naturellement interpréter cela comme une difficulté à joindre les personnes, se traduisant par un contact plus tardif : plus de tentatives, les enquêteurs cherchant d'abord à réaliser les enquêtes "faciles". Le contact est par contre meilleur si l'interrogation a été faite en français et a eu lieu en Alsace ou en Rhône-Alpes. Les taux alsaciens sont conformes aux taux obtenus en général (plutôt bons) ce qui s'interprète comme une bonne intégration des primo-arrivants (qui adoptent vite le comportement local) ou comme une efficacité locale des enquêteurs. Les résultats en Rhône-Alpes sont un peu inhabituels (meilleurs que sur d'autres enquêtes), tandis que les résultats dans les deux autres régions sont assez conformes à ce qui est obtenu en général.

Tableau 3 : variables / modalités « explicatives » pour la réussite du contact

Variable	Référence	Modalité	Odd-ratio	IC (à 5%)
Age (1)	Personnes âgées	Jeunes	0,49	0,37-0,66
		Moyennement jeunes	0,69	0,55-0,86
Nationalité	Groupe de "bons répondants" (2)	Groupe 1 (3)	0,72	0,58-0,89
		Cas général	0,73	0,61-0,88
Durée de présence en France	Toutes sauf...	2-3 ans	0,76	0,61-0,95
Venu parce que beaucoup d'autres le font	Très important	Refus de répondre	1,25	1,01-1,53
		Autres modalités	1,34	1,11-1,61
Bilan du CAI	Mitigé	Bon	1,22	1,01-1,48
Utilité bilan "OP" (4)	Oui	Non	0,80	0,66-0,96
Équivalence diplôme	Pas demandée	Autres modalités	1,36	1,13-1,64
Permis	Pas validé	Validé	1,35	1,10-1,64
		Pas de permis	1,14	0,96-1,36
Crédits	Pas nécessaires	Autres modalités	0,57	0,43-0,76
Bénéfices d'aide (5)	Autres modalités	Via organismes mal identifiés	0,68	0,50-0,93
		Via organismes bien identifiés	1,39	0,83-2,31
Couverture maladie	Complémentaire	Ni CMU ni CMC	0,78	0,64-0,94
Région d'enquête	PACA et IdF	Rhône-Alpes-Alsace	1,48	1,19-1,82
Période d'enquête (6)	Fin	Début	1,34	1,14-1,58
Langue d'enquête	Français	Pas en français	0,71	0,60-0,84
Formation linguistique (lors demi-journée)	Oui et s'en souvient	inutile	1,11	0,89-1,38
		Oui et ne s'en souvient pas	0,71	0,54-0,92
Habitat	HLM ou propriétaire	En foyer ou chez des amis	0,70	0,57-0,86
		Autres modalités	0,74	0,61-0,89
Réseau : rencontres d'amis ...	Durant formations	Ailleurs	0,80	0,68-0,94
Réseau : rencontres d'amis ...	Via l'école (des enfants)	Pas d'enfants en âge d'aller à l'école	0,75	0,62-0,92
Relations au pays d'origine	Ne plus en avoir	En avoir	0,61	0,40-0,94
Citer un titre de presse (en France)	Capable	Incapable	0,83	0,69-0,99

(1) 19-23 ans, 24-40 ans, 41 ans ou plus.

(2) Cameroun, Congo, Cote d'Ivoire, Madagascar, Maroc, Russie, Sri-Lanka.

(3) Chine-Turquie-Mali-Tunisie.

(4) Considérer que le bilan concernant une réorientation professionnelle est utile ou non.

(5) Aides financières : organismes connus : aides publiques, associations reconnues.

(6) Il s'agit de la première vague de l'enquête.

- Variables du Contrat d'accueil et d'intégration et du motif de la migration : Le taux de non contact est fort pour les personnes qui se sont faites prescrire une formation linguistique lors de la demi-journée d'accueil à l'Ofii mais qui ne s'en souviennent pas, et pour celles qui jugent le bilan de compétence inutile à une réorientation professionnelle. Un avis mitigé sur le bilan du CAI entraîne également un contact plus difficile. Concernant les motifs de migration, déclarer comme "très important" la raison "beaucoup de personnes du pays vont en France" est défavorable au contact. Le sentiment général peut être qu'un manque d'implication dans le projet migratoire se ressent négativement sur le contact.
- Variables liées à la vie sociale : Le fait d'avoir rencontré des amis lors de formations plutôt qu'ailleurs ou via l'école des enfants joue favorablement sur le contact. En revanche, avoir encore des relations au pays d'origine ou être incapable de citer un titre de presse française joue défavorablement. Ces deux derniers points peuvent traduire un défaut d'investissement dans la vie au pays d'accueil, qui se ressent de nouveau négativement sur le contact.
- Variables sur les conditions financières : les migrants qui n'ont pas de crédit à rembourser jouent positivement sur le contact. Le fait de bénéficier d'une aide financière n'est globalement pas significatif, mais suivant que celle-ci provient d'associations ou d'organismes publics d'une part, d'autres origines (famille, proches) d'autre part, on observe un contact plus ou moins facile (meilleur dans le premier cas). Ne pas bénéficier de couverture maladie complémentaire engendre un faible contact.

4.1.2. Analyse du refus

Le modèle optimal permettant d'expliquer le refus fait intervenir 22 variables (tableau 4) qui sont classées en cinq catégories :

- Variables socio-démographiques : Être une femme, provenir de Chine, de Turquie, du Mali ou de la Tunisie, avoir un ou deux enfants, avoir un diplôme supérieur au CEP, ne pas appartenir à une PCS plutôt intermédiaire⁹, ne pas avoir changé de travail depuis l'arrivée en France et avoir fait une demande de logement social (ou comptant en faire une) sont autant des caractéristiques conduisant à un taux de refus élevé.
- Variables de gestion d'enquête : À l'instar du non contact, les entretiens qui se sont déroulés en fin de collecte et dans une langue autre que le Français (et le Russe) engendrent un fort refus. La question sur les post-enquêtes, consistant à demander à l'enquêté s'il accepterait un entretien plus approfondi avec un chercheur quelques mois après l'enquête, donne aussi des indications très nettes : un refus de répondre s'associe à un refus d'enquête élevé en vague 2. Le sentiment général de l'enquêteur sur le déroulement de l'enquête est encore un bon indicateur pour le refus, à savoir qu'un mauvais ressenti de l'accueil (moyen, réservé ou hostile) conduit à un refus plus fort.
- Variables du Contrat d'accueil et d'intégration, du parcours administratif et du motif de migration : Le sentiment général se rapproche de celui relevé pour le non contact, c'est-à-dire qu'un désintéressement de la demi-journée d'accueil et du CAI en général est vecteur d'un refus élevé. De plus, refuser de répondre à la question sur l'importance des liens historiques du pays d'origine avec la France concernant le motif de migration agit très défavorablement sur l'acceptation. Paradoxalement les personnes se montrant plutôt satisfaites du passage en préfecture refusent aussi davantage, mais de manière moins significative.
- Variables liées à la vie sociale : Le fait d'être resté très attaché aux habitudes (culinaires, sportives, religieuses) et aux personnes du pays d'origine favorise le refus, tout comme être allé en vacances dans le pays d'origine durant les 12 mois précédant la première interrogation.

⁹ Soit ne pas être employé (sauf à domicile), ouvrier qualifié, agriculteur ni profession intermédiaire.

- Variables liées aux compétences linguistiques : La corrélation entre l'aisance en français et l'acceptation de l'enquête est difficilement interprétable. Si le taux d'acceptation est meilleur lorsque l'entretien est effectué en français plutôt que dans une langue étrangère, il est aussi meilleur pour les enquêtés qui déclarent des difficultés à téléphoner ou à écrire une lettre.

Tableau 4 : variables / modalités « explicatives » pour l'acceptation de l'enquête

Variable	Référence	Modalité	Odd-ratio	IC (à 5%)
Sexe	Femmes	Hommes	1,28	1,02-1,60
Nationalité	Groupe de "bons répondants" (1)	Chine-Turquie	0,37	0,25-0,55
		Mali-Tunisie	0,47	0,32-0,68
		Autres	0,60	0,45-0,80
Enfants	Au moins trois ou aucun	Un ou deux	0,61	0,48-0,79
Venir en France du fait des liens historiques avec le pays d'origine	Refus de répondre	Critère très important	2,37	1,50-3,72
		Autres	2,36	1,56-3,58
Attente en préfecture	Oui	Non	0,77	0,61-0,97
Lecture livret CAI	Oui	Non	0,71	0,55-0,92
Utilité CAI acquisition nationalité	Oui	Non	0,71	0,57-0,89
Utilité formation "Vivre en France"	Oui	Non	0,50	0,34-0,74
Diplôme	CEP ou aucun	Autres	1,49	1,10-2,03
Période d'enquête	Fin de collecte	Début de collecte	1,37	1,08-1,74
Post-enquêtes	Non ou refus de réponse	Accepte	1,88	1,52-2,33
Langue d'enquête	Français	Autres	0,67	0,52-0,85
Déroulement d'enquête	Bon accueil selon l'enquêteur	Autres	0,59	0,41-0,84
PCS avant migration	Autres	Bons répondants (2)	1,43	1,09-1,88
Changement de travail depuis arrivée en France	Oui	Non	0,68	0,50-0,91
Aisance en français au téléphone	Difficile	Autres	0,58	0,35-0,98
Aisance pour écrire une lettre en français	Difficile	Autres	0,66	0,49-0,89
Demande de logement HLM	Oui	Non (et pas à faire)	1,44	1,11-1,86
		Pas fait, à faire	0,93	0,70-1,24
Réseau social communautaire	Nul ou faible	Intense	0,67	0,49-0,91
Recours au réseau (3)	Un peu	Autres	1,33	1,03-1,71
Vacances au pays (4)	Oui	Non	1,54	1,13-2,11

(1) Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Madagascar, Maroc, Russie, Sri-Lanka.

(2) Agriculteurs, professions intermédiaires, employés (sauf à domicile) et ouvriers qualifiés.

(3) Connaissance de personnes déjà installées en France au moment de la migration.

(4) Avoir passé ses vacances au pays d'origine au cours des 12 mois précédant l'enquête.

4.2. Une attrition difficilement comparable aux expériences étrangères

Le taux de réponse d'Elipa est proche de l'enquête canadienne Elic (77 %) et supérieur à la précédente expérience française de l'enquête PPM (62 %) et plus encore à l'enquête Nis (40 %). Néanmoins, il est assez nettement inférieur aux deuxièmes vagues de l'enquête LisNZ (86 %) et LSIA 1 (86 %).

L'écart très important de l'attrition entre l'enquête américaine d'une part et les enquêtes néo-zélandaise et australienne d'autre part peut s'expliquer de trois manières :

- Les deux premières vagues de LisNZ et LSIA ont eu lieu à environ un an d'intervalle contre environ quatre ans pour Nis, sans qu'aucun suivi n'ait été mis en place durant cette période.
- Les migrants des enquêtes australienne et néo-zélandaise viennent pour la plupart de pays lointains¹⁰ (Royaume-Uni et Chine sont les deux principaux pays de naissance) laissant présager d'une volonté de s'installer durablement dans le pays d'accueil. Or l'analyse de la non réponse d'Elipa montre que les migrants désirant s'installer définitivement en France répondent mieux. Les migrants de l'enquête américaine sont par contre près de 40 % à être originaire d'Amérique, surtout du Mexique.
- Une tradition à répondre aux enquêtes plus forte en Australie et en Nouvelle Zélande qu'aux États-Unis.

Cependant, les populations cibles étant différentes pour chaque enquête étrangère, une analyse comparative plus fine ne peut être menée. Elipa affiche aussi d'autres particularités, elle n'est ainsi comparable qu'à l'autre enquête française PPM. En effet, toutes deux concernent des signataires du CAI d'au moins 18 ans originaires des pays tiers à l'Espace économique européen et venant d'obtenir leur premier document de séjour. En outre, la maîtrise d'œuvre est conduite par le même prestataire et les techniques de suivi sont identiques mis à part l'apport du fichier AGDREF pour Elipa et l'envoi, en deuxième vague, d'une plaquette de présentation de résultats de la première vague.

4.3. Quelle différence avec PPM ?

Le fichier des titres de séjour AGDREF a permis de collecter ou de clarifier les intitulés de 500 adresses sur les 6 107 personnes interrogées en vague 1. Il n'est pas possible de quantifier directement l'apport de l'utilisation de ce fichier sur le taux de réponse. Pour cela, il aurait fallu connaître le nombre exact de personnes qui n'auraient pas été retrouvées sans ce fichier. Ce qui n'est probablement pas le cas d'une bonne part des personnes pour lesquelles l'intitulé de l'adresse était simplement modifié à la marge.

Pour donner une estimation, si, aux 4 756 répondants de la vague 2 sont déduites 500 personnes non répondantes, seules 4 256 personnes auraient répondu. Dans ce cas, de 78 %, le taux de réponse diminuerait à 70 %, soit 8 points de moins, mais toujours 8 points de plus que l'enquête PPM. Ainsi, si le fichier AGDREF permet très probablement d'améliorer le taux de réponse, il n'explique pas à lui seul la différence de l'attrition observée entre Elipa et PPM, d'autres éléments sont à prendre en compte, sans que l'on puisse toutefois les quantifier.

Afin de sensibiliser les personnes interrogées à l'enquête, **une plaquette de présentation de premiers résultats de la première vague** (annexe) était jointe à la lettre avis envoyée à l'échantillon initial. S'il n'est pas possible de mesurer directement le rôle d'un tel document, il est probable que celui-ci ait contribué à l'amélioration du taux de réponse. Certaines personnes enquêtées ont évoqué ce document aux enquêteurs dans des termes positifs. Les personnes enquêtées voient dans ce dépliant une prise en considération de leurs réponses, mais aussi de la personne elle-même. En outre, cette plaquette leur permet d'avoir une vision globale de l'ensemble des réponses et de voir comment elles se situent par rapport à l'ensemble. En quelque sorte, les personnes interrogées peuvent se sentir « rassurées » à la lecture du document.

TNS-SOFRES s'appuie sur un très large réseau d'**enquêteurs expérimentés**, une partie d'entre eux a déjà participé à la précédente enquête PPM. À l'occasion de la formation des enquêteurs de la deuxième vague, certains résultats de la première vague étaient aussi présentés aux enquêteurs et discutés avec eux. Cette présentation des résultats de la première vague, peu courante, avait été particulièrement appréciée par les enquêteurs.

¹⁰ Les migrants néo-zélandais s'installant en Australie, tout comme les migrants australiens s'installant en Nouvelle Zélande, ne sont pas comptés car ils n'ont pas besoin de titre de séjour.

Annexe : Plaquette de présentation de résultats de la première vague envoyée avec la lettre-avis de la deuxième vague

Quelques résultats de la première enquête ELIPA

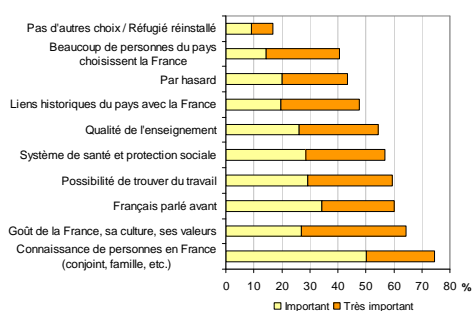
La première enquête ELIPA a eu lieu entre mars et juin 2010. Elle a concerné 6107 personnes. 1/3 des entretiens se sont déroulés dans une autre langue que le Français. La plupart des entretiens ont eu lieu au domicile de la personne mais 17% ont eu lieu ailleurs : dans un jardin, un café ou sur leur lieu de travail. Les enquêteurs ont apprécié la qualité de l'accueil qui leur a été réservé.

Qui sont les nouveaux migrants?

En 2009, 97 736 personnes sont venues en France pour s'y installer durablement. Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes (52% contre 48%). Cette population est relativement jeune, un peu moins de 33 ans de moyenne d'âge. Plus d'un tiers des nouveaux migrants sont originaires du Maghreb, 25% d'Afrique subsaharienne, 20% d'Asie, les autres migrants venant des autres pays d'Afrique (8%), d'Amérique (6%) et d'Europe et CEI (7%).

Pourquoi ont-ils migré et pourquoi sont-ils venus en France?

"Accompagner ou rejoindre un conjoint", "fuir l'insécurité ou les troubles politiques", "trouver un travail" et "changer de vie" sont les raisons du départ les plus souvent citées. Quant au choix de la France, 75% des personnes citent la connaissance de personnes en France comme critère important ou très important. Le second critère cité est "le goût de la France, de sa culture et de ses valeurs". Ce sont les personnes originaires du Maghreb et d'Afrique anciennement sous administration française qui citent le plus souvent ce critère.

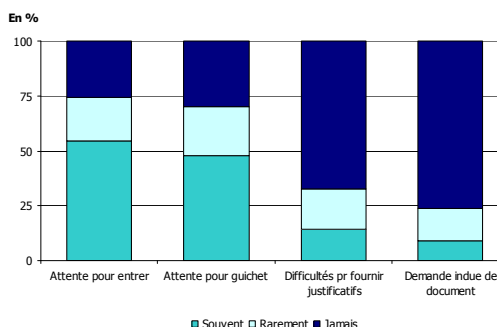


Les démarches

55% des personnes jugent les démarches en ambassade ou en consulat rapides et faciles et 15% les jugent longues et difficiles.

Globalement, les démarches en préfecture sont assez bien vécues par les nouveaux migrants. Mais les impressions sont différentes suivant la région de résidence. Ainsi, les avis sont plus négatifs en Ile-de-France que dans les autres régions.

Pour ces démarches, 65% déclarent ne s'être fait aider par personne et 35% s'être fait aider par une association, un avocat ou un traducteur.



Satisfaction vis-à-vis des modules d'accueil du CAI

A une écrasante majorité, les personnes expriment leur satisfaction vis-à-vis des formations et des informations reçues dans le cadre du CAI. Elles estiment que ce dispositif d'accueil va aider leur intégration en facilitant leurs démarches administratives. Elles en attendent aussi beaucoup pour apprendre le français. Néanmoins, elles expriment des doutes sur l'efficacité de ces formations pour trouver un emploi ou un logement.

Pratique du français

73% des personnes disent avoir pratiqué le français dans leur enfance. Aujourd'hui 33% parlent uniquement le français en famille, 46% le français et une autre langue et 20% ne parlent pas du tout le français chez eux.

Un début d'expérience plutôt satisfaisant

Un quart des nouveaux migrants qui travaillent juge sa situation professionnelle actuelle moins bonne en France qu'elle ne l'était dans son pays d'origine et un nouveau migrant sur cinq que sa situation financière s'est dégradée. Malgré cela, 95% des nouveaux migrants se disent satisfaits de leur expérience en France. 54% disent qu'elle se passe mieux que prévu, 28% comme ils l'avaient imaginé et 18% moins bien prévu. C'est parmi les réfugiés que l'on trouve le plus de déçus et de mécontents. Les deux principaux motifs d'insatisfaction sont les difficultés pour obtenir des papiers et pour trouver un emploi. Ces réserves exprimées, 93% des personnes continuent de penser que le choix de migrer en France était la bonne décision à prendre.

Et pour la suite?

A peine leur premier titre de séjour obtenu, les nouveaux migrants, dans une très large majorité, sont décidés à rester définitivement en France (71%) et 82% pensent demander plus tard la nationalité française.

Pour en savoir plus : <http://www.immigration.gouv.fr> Rubrique : [Ressources](#) puis [ELIPA](#)

Bibliographie

- [1] Department of Immigration and Citizenship, « The Longitudinal Survey of Immigrants to Australia » [en ligne], Australian Government. Site Internet : <http://www.immi.gov.au/media/research/lisia/> (consulté le 20/12/11).
- [2] Statistique Canada, « Guide de l'utilisateur des microdonnées : L'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, Vague 2 », 83p.
- [3] Jasso G., Massey D. S., Rosenzweig M. R., Smith J. P., « The U.S. New Immigrants Survey : Overview and preliminary results based on the new-immigrant cohorts of 1996 and 2003 », 31 p., september 2004.
- [4] Statistics New Zealand, « Longitudinal Immigration Survey : New Zealand » [en ligne]. Site Internet : http://www.stats.govt.nz/browse_for_stats/population/Migration/lisnz.aspx (consulté le 20/12/11).
- [5] Algava É., Bèque M., « Nouveaux détenteurs et détentrices d'un titre de séjour : des trajectoires familiales et professionnelles contrastées », *Regards sur la parité*, Insee, pp 37-50, 2008.
- [6] Bèque M., « L'enquête Parcours et Profils des migrants. Une approche statistique originale », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 25, n°1, pp 215-234, 2009.
- [7] Bèque M., « Qui sont les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour en France ? », *Études et Résultats*, n°612, Drees, 2007.
- [8] Berger E., « Quel logement pour les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour en France ? », *Études et Résultats*, n°644, Drees, 2008.
- [9] Garcin S., « La mobilité résidentielle des nouveaux migrants », *Infos migrations*, n°21, DSED, 2011
- [10] Okba M., « Les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour permanent sur le marché du travail : une mobilisation importante des réseaux familiaux et personnels pour l'accès à l'emploi », *Dares Analyses*, n°36, Dares, 2011.
- [11] Régnard C., « Profils des migrants accueillis dans le cadre du dispositif public en 2006 », *Infos migrations*, n°5, DSED, 2008.
- [12] SGII, « Programme annuel 2010 du FEI » [en ligne], FEI. Disponible sur Internet : <http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/PAFEI2010FR.pdf> , 2010 (consulté le 09/06/11).
- [13] Burricand C., Lorgnet J.-P., « L'attrition dans SRCV : Déterminants et effets de l'attrition sur la mesure des variables », *XI^{èmes} Journées de Méthodologie Statistique de l'Insee*, Insee, 15 p., 2012.
- [14] Domergue F., Jourdan V., « L'analyse de la non réponse pour Elipa 2 », *XI^{èmes} Journées de Méthodologie Statistique de l'Insee*, Insee, 21 p., 2012.